

# Humanitaire sans Frontières

Périodique de l'ADDIHAC pour l'éducation aux droits de l'homme, la culture de la paix et la diffusion de droit humanitaire

16 ème année

Éditeur : la Direction Générale

Numéro 74

## Quel avenir pour la région des Grands Lacs ?



Cette question fut l'objet d'un débat organisé le 11 octobre 2013 à Anvers par les organisations 11.11.11, IOB, IPIS et la ville d'Anvers. L'ADDIHAC n'a pas eu l'occasion de participer à cette rencontre, compte tenu de nombre de places limité. Bien qu'elle a souhaité vivement y prendre part, vu l'intérêt qu'elle a toujours affiché sur la situation dans la région des Grands. L'organisation tenait à participer à ce débat pour exprimer sa vision sur l'avenir de la région des Grands Lacs devenue l'enfer depuis plusieurs décennies. N'ayant pas eu cette occasion, elle juge opportun de consacrer un article à ce sujet dans son périodique « *Humanitaire sans Frontières* ». L'ADDIHAC est d'avis que la région des Grands dispose de tous les atouts nécessaires pour un bel avenir. Mais cela dépendra de :

1. La disparition des régimes autocratiques. Aujourd'hui, les pays de la région des Grands Lacs sont dirigés par des anciens maquisards qui ont accédé au pouvoir par les armes. Ils ont pris les armes pour combattre les pouvoirs dictatoriaux dans leurs pays respectifs. Une fois au pouvoir, ils sont devenus eux-mêmes des tyrans désabusés. Ils dirigent leurs pays comme dans le maquis. Ces autocrates n'acceptent pas des contradictions ni l'opposition. Au Rwanda, par exemple, plusieurs opposants politiques payent sont broyés par le rouleau compresseur du pouvoir en place. Certains ont payé de leur vie. Pour beurrer l'opinion internationale, ils ont mis en place de démocratie de façade avec de l'opposition sous contrôle. Ce qu'il convient de qualifier « l'opposition du pouvoir », contrairement à l'opposition au pouvoir qui est persécutée et dont les membres sont persécutés. C'est le cas en RD Congo où le pouvoir en place a donné naissance aux parties politiques d'opposition à son service et communément qualifiés de « partis alimentaire ». (Suite à la page 2).

### Quel avenir pour la région des Grands Lacs ?

(Suite de la page 1)

Il est évident que ces régimes autocratiques constituent un frein pour le développement de la région des Grands Lacs. Ainsi, ils doivent disparaître en faveur de l'émergence de la vraie démocratie

2. L'avènement d'une véritable démocratie qui permettra aux différentes populations de la région de participer à la gestion de leurs pays respectifs à travers des représentants élus par des élections libres et transparentes et sans intimidation. L'absence de la démocratie rend l'avenir de la région incertain. Les autocrates au pouvoir ont pris leurs populations en otage par la mise en place des polices politiques qui harcèlent les opposants et les activistes des droits de l'homme sans oublier les journalistes. Au Rwanda, au Burundi et en RD Congo, plusieurs journalistes ont perdu la vie dans des circonstances mystérieuses sans que la lumière soit faite. Avec l'instauration d'une véritable démocratie dans les différents pays de la région des Grands Lacs, on assistera sûrement à l'émergence des forces politiques qui apporteront l'équilibré et l'alternance dans l'exercice du pouvoir. Ainsi, le pouvoir ne sera plus concentré entre les mains d'un individu et sa clique. Dans ce cas, il ne sera plus facile de déclencher une guerre contre un autre pays sans tenir compte de son opinion nationale, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui.
3. La promotion et le respect des droits de l'homme est l'une des garanties pour la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs. Effet, les violations graves des droits de l'homme sont à l'origine des conflits armés internes dans les différents pays de la région qui deviennent souvent des rébellions sans frontières. Ces conflits armés internes génèrent souvent des affrontements armés entre les États de la région. Le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda justifient leur agression contre le territoire de la RD Congo par la poursuite des groupes rebelles de leurs ressortissants. Il est important de promouvoir le respect des droits de l'homme, notamment les droits civils et politiques ainsi que les droits économiques et sociaux. La liberté d'expression et d'opinion doit être garantie à tous les citoyens de chaque pays sans distinction aucune. :La répartition plus ou moins équitable des revenus constitue également un moyen de maintenir la paix et la concorde nationale. La promotion et le respect des droits de l'homme constituent un moyen de prévenir des conflits au sein de la société.
4. Mettre fin à l'impunité. La plupart de pays de la région des Grands Lacs qui ont été et demeurent les théâtres des conflits armés surtout internes marqués par des violations graves de droit humanitaire qui restent encore impunies.(*Suite à la page 2*). .

### Quel avenir pour la région des Grands Lacs ?

(Suite de l a page 2)

Force est de constater que de nombreux présumés auteurs et commanditaires bénéficient de l'impunité. Ce qui compromet aussi l'avenir de la région des Grands Lacs. Il est évident que cette situation entretient la haine et l'esprit de vengeance chez les familles de victimes. Qui peut accepter de vivre ensemble avec anciens tortionnaires ou les bourreaux de sa famille qui circulent librement sans être inquiétés par la justice ? Tant que la justice ne sera pas rendue aux victimes des conflits armés dans la région des Grands Lacs, nous en sommes convaincus, l'avenir sera incertain.

Comment aider la région des Grands Lacs ?

Pour aider la région des Grands Lacs, il convient d'investir davantage dans l'éducation dans les différents pays. En effet, l'éducation permet aux populations de se prendre en charge au lieu de demeurer des otages quotidiens des autocrates au pouvoir. Elle est un facteur important pour la promotion de la démocratie et de la culture des droits de l'homme. Enfin, l'éducation pourra mettre fin aux clivages ethniques qui déchirent certains pays de la région des Grands Lacs. Ce qui profite beaucoup aux leaders politiques.

A. Lokuli

### La tragédie de Lampedusa : que disent les pays africains ?

Le 3 octobre 2013, une embarcation chavire au large de l'île italienne de Lampedusa avec à bord de nombreux migrants venus notamment du continent africain en partance pour l'El Dorado européen. On compte plus ou moins 350 morts. Quelques jours après cette tragédie, le gouvernement italien organise une cérémonie commémorative en mémoire des victimes. Le président de la commission européenne Manuel Baroso s'est rendu sur place pour exprimer la compassion de l'Europe. Cette tragédie a ému l'opinion en Europe. Plusieurs personnes ont exprimé leur indignation. Ce qui est étonnant, aucune réaction officielle du côté africain, notamment des dirigeants africains. Plusieurs victimes sont d'origine africaine. Par ailleurs, l'Union Africaine qui se contente de faire pression sur la Cour Pénale Internationale et ne prend aucune position sur la tragédie de Lampedusa. Pourtant, ces victimes ont quitté leurs pays suite aux violations graves des droits de l'homme imputables aux gouvernants. Le mutisme des dirigeants africains vis-à-vis de cette tragédie est choquant. L'Union Africaine devait ne fut ce qu'envoyer une mission pour assister à la cérémonie commémorative organisée par les autorités italiennes en mémoire des victimes. L'attention accordée à cet événement par les autorités italiennes et l'indifférence des dirigeants confirment ce que nous avons toujours pensé : rien ne vaut au nord et la vie ne vaut rien au sud. **BBN**

### C'est une honte

Les jours passent et l'Union Africaine ne cesse d'augmenter la pression sur la Cour Pénale qu'elle considère comme « *la justice des blancs contre les noirs* » sic ! Devenue sa seule préoccupation, malgré plusieurs problèmes importants du continent (conflits armés, dictature, pauvreté, analphabétisme, corruption et autres), l'Union Africaine se contente de demander à la CPI de ne pas poursuivre en justice les Chefs d'États africains en exercice. Cependant, les dirigeants africains ne disent pas si la poursuite judiciaire d'un Chef de l'État en exercice est conforme ou non à l'esprit du Statut de Rome qu'ils ont ratifié. Toutefois, on peut poser la question de savoir si un présumé auteur ou commanditaire des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité mérite encore d'être considéré comme un Chef de l'État ? Il n'est pas évident que le cas de Charles Taylor ne fera pas école. Effet, nombreux parmi eux pourraient probablement bénéficier de la protection de leurs anciens homologues qui leur accorderont l'asile pour des « raisons humanitaires », comme si ces présumés criminels avaient eux aussi un comportement humanitaire pendant l'exercice de leurs fonctions. L'attitude des dirigeants africains vis-à-vis de l'Union Africaine ne peut qu'inquiéter, car il s'agit d'une revendication d'un permis de tuer et c'est la honte. **ROCKY**

### La pauvreté est une violation des droits de l'homme

Le 17 octobre de chaque année, le monde entier célèbre la journée internationale d'éradication de la pauvreté. Celle-ci est considérée comme une insuffisance de ressources matérielles affectant la nourriture, l'accès à l'eau potable, les vêtements, le logement et pourquoi pas l'éducation ainsi que la santé ? Dans plusieurs pays du monde, nombreux sont ceux qui vivent dans une précarité inacceptable. Pourtant, il existe des ressources naturelles susceptibles de satisfaire plus ou moins le besoin de tous les habitants de notre planète. Force est de constater que dans certains pays, 95 % de revenu national reviennent à 5 % de la population et 95 % de la population se contentent de 5% de revenus. L'accès à la santé et à l'éducation est un calvaire pour plusieurs de la population. Par contre, les dirigeants, une fois malade, se rendent à l'étranger pour se faire soigner dans des cliniques spécialisées. Leurs enfants sont envoyés dans des meilleures écoles et universités à l'étranger au moment où les autres enfants au pays n'ont pas des bancs pour s'asseoir à l'école et les enseignants vivent dans des conditions misérables. Cette situation est injuste et inacceptable. Il s'agit d'une violation des droits de l'homme, notamment de l'article 25 qui reconnaît à tout individu le droit à un niveau de vie suffisant. **MUNZEMBA Antoine**

Kinshasa. RD Congo. BP 10687  
Tél. (+243)811985633. E-mail : [addihac@hotmail.com](mailto:addihac@hotmail.com)

Kinshasa

1. Anvers. Belgique. Zendingenstraat 35. 2140. Borgerhout.  
Tél. (+32) 487102915. Fax. (+32) 32957890. E-mail : [info@addihac.com](mailto:info@addihac.com)

### Nouvelles en bref

- Le 21 septembre 2013, la Direction Générale de l'ADDIHAC a organisé à Kinshasa (RD Congo) une conférence sur la paix à l'intention des élèves finalistes du Lycée Technique et Professionnel de Kasa- Vubu, école associée à l'UNESCO et partenaire de l'Agence, à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de la paix. Elle était animée par le professeur Ntumba Mpiana, expert en culture de la paix assisté par monsieur Ngale Hervé, Secrétaire Exécutif de l'ADDHAC

-Le 25 octobre 2013, le directeur général de l'ADDIHAC a effectué une visite au siège du bureau européen de la Coalition pour la Cour Pénale Internationale à Bruxelles. Il a eu des entretiens avec Virginie AMATO, chargée de programme au bureau européen de la Coalition pour la Cour Pénale Internationale. Les deux personnalités ont eu des échanges très fructueux.

Lire et faites lire "Humanitaire sans Frontières"